

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID : 078-217806157-20231206-DEL2023042-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

2023-042

DEPARTEMENT DES YVELINES

COMMUNE DE THIVERVAL-GRIGNON

DELIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 6 DECEMBRE 2023

**DATE DE
CONVOCAION**
29 11 2023

**NOMBRE DE
MEMBRES**
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

**formant la majorité
des membres en
exercice**

OBJET
**Motion sur l'avenir du
Domaine de Grignon**

Certifiée exécutoire compte
tenu
de sa réception en Préfecture le
8.12.23
de sa publication le 8.12.23
Le Maire,

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Nadine GOHARD.

Étaient présents : Nadine GOHARD, Daniel BOSSE, Didier BRILLANT, Michel BUXERAUD, Jérôme CAPPELLO, Hélène CÔME, Marie GARCIA, Sandrine JOURNÉ, Sophie KERVERN, Claire LANDRY, Catherine LANEN, Bertrand VACHETTE et Laurence VAUVERT.

Sylvain JOUMIER donne pouvoir à Daniel BOSSE

Laurent MEULENYSER donne pouvoir à Nadine GOHARD

Secrétaire de séance : Sandrine JOURNÉ

Madame le maire propose d'entériner la position de la Municipalité concernant l'avenir du Domaine de Grignon, par l'adoption d'une motion, telle que suit :

La Municipalité de la commune de THIVERVAL-GRIGNON, dans son ensemble, formule clairement sa position quant à l'avenir du Domaine de Grignon et n'accepte qu'un projet d'intérêt général en lien avec l'agronomie et la préservation de l'environnement

Le développement économique en lien avec l'agriculture et ses innovations doit s'opérer sur la zone dite des « laboratoires ».

Le développement touristique via une hôtellerie de prestige doit se localiser sur le Château et ses dépendances.

Il est possible de réutiliser les résidences étudiantes pour d'autres publics ciblés (logements pour ouvriers agricoles, FJTou autres).

De façon générale, la conservation et la réutilisation du patrimoine bâti existant est une priorité, à contrario d'un projet immobilier d'envergure sur le site, inacceptable au regard de la strate de la commune et non conforme au PLU.

Les zones boisées, tout comme les terres agricoles actuellement exploitées par la Ferme Expérimentale, doivent perdurer et la continuité territoriale de notre commune rétablie, par la réouverture du passage pédestre de Grignon à Thiverval et vice et versa.

La Municipalité soutient le projet porté par l'association GRIGNON 2000 et ses investisseurs associés et se dit favorable à un bail emphytéotique entre l'Etat, propriétaire et le porteur du projet.

Ce projet est aussi soutenu par les associations de défense de l'environnement, il est congruent avec l'identité forte portée par la marque GRIGNON qui identifie notre village comme indissociable d'un projet d'avenir lié à l'agriculture de demain et ses innovations.

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID : 078-217806157-20231206-DEL2023042-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant la nécessité d'exposer clairement les attentes de la Municipalité dans le cadre de l'avenir du Domaine de Grignon

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (15 voix)

Article 1 : APPROUVE la motion ci-dessus adoptée à l'unanimité

fait et délibéré à Thiverval-Grignon, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme au registre



Le Maire,

Nadine GOHARD